

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 16/016/2008 – ÉFAI
4 juillet 2008

AU 193/08

Inquiétudes pour la santé / Torture et autres mauvais traitements

MYANMAR

U Win Tin (h), 78 ans, journaliste et haut dirigeant d'un parti d'opposition

U Win Tin, le prisonnier d'opinion incarcéré depuis la plus longue période au Myanmar, a besoin de soins médicaux de toute urgence. Il a récemment souffert de graves crises d'asthme et de problèmes pulmonaires. Il est également atteint d'une affection cardiaque et d'une spondylite (inflammation des vertèbres). Il est autorisé à consulter régulièrement un médecin qui lui prescrit des médicaments, mais ce suivi est insuffisant, et le traitement dont il a absolument besoin ne lui est pas fourni par les autorités de la prison d'Insein, à Yangon (ex-Rangoon), où il est détenu à l'isolement la plupart du temps depuis dix-neuf ans.

La santé d'U Win Tin s'est dégradée à cause de ses mauvaises conditions de détention. Il a éprouvé des difficultés à respirer et à s'alimenter lors de la récente aggravation de son état. Depuis octobre 1997, il a été soigné à plusieurs reprises à l'hôpital de la prison. Il a notamment été opéré d'une hernie en janvier 2008.

En raison de son âge, son asthme et ses problèmes pulmonaires sont probablement très graves, en particulier au vu de l'insuffisance de sa prise en charge médicale. Une affection cardiaque est toujours potentiellement dangereuse, et la spondylite lui causera des souffrances supplémentaires.

U Win Tin a été arrêté le 4 juillet 1989, lors d'une répression contre les membres des partis politiques d'opposition. Amnesty International pense que son arrestation était liée à ses fonctions de dirigeant de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD), le principal parti d'opposition. Il a été condamné à trois peines d'emprisonnement d'une durée totale de vingt et un ans. Lors de sa dernière condamnation, en mars 1996, il s'est vu infliger sept ans de prison pour avoir communiqué aux Nations unies des informations sur les conditions de détention et pour avoir écrit et fait circuler en prison des pamphlets et des tracts antigouvernementaux. Les autorités ont considéré qu'il avait « *diffusé secrètement de la propagande afin de provoquer des mutineries en prison* ».

Sa lettre à l'ONU, intitulée *Témoignages de prisonniers d'opinion de la prison d'Insein injustement emprisonnés, exigences et demandes relatives aux violations des droits humains en Birmanie*, décrivait le manque de soins médicaux et les actes de torture en détention. Pendant que les autorités enquêtaient sur la rédaction de ce document, U Win Tin a été placé dans une cellule destinée à des chiens militaires, dépourvue de couchage. Il a été privé d'eau et de nourriture pendant de longues périodes. Parallèlement, il ne pouvait recevoir de visites de sa famille.

À la suite de sa condamnation en 1996, U Win Tin a été transféré dans une enceinte spéciale de la prison d'Insein réservée aux prisonniers politiques de renom. Ce quartier est contrôlé par des agents des services de renseignement militaire, et non par l'administration pénitentiaire. Il est isolé du reste de la prison, de telle sorte que les prisonniers politiques des différents quartiers n'ont aucune occasion d'entrer en contact.

U Win Tin est sanctionné pour avoir tenté de faire connaître les violations des droits humains dont il a été témoin à la prison d'Insein. Les personnes emprisonnées pour avoir essayé de diffuser des informations relatives à la répression de septembre 2007 contre les manifestations antigouvernementales sont soumises au même type de traitement.

En juillet 2005, les autorités ont annoncé à U Win Tin qu'il serait libéré en même temps qu'une centaine de détenus politiques de la prison d'Insein. La plupart de ces prisonniers ont effectivement été libérés, mais U Win Tin et une dizaine d'autres ont été renvoyés dans leur cellule.

D'après certaines sources, U Win Tin avait le droit de bénéficier d'une libération anticipée en 2006. Sa peine est censée arriver à son terme en 2009, mais les autorités ont déjà allongé sa durée à deux reprises sur la base de fausses accusations, et il est très probable qu'elles agissent ainsi une nouvelle fois. Deux autres prisonniers d'opinion membres de la NLD, Daw May Win Myint et Than Nyein, sont également maintenus en prison depuis la fin de leur peine en 2004, sur la base d'une succession d'ordonnances de détention pour une période d'un an.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 6 juin, le gouvernement du Myanmar a remis une « *déclaration de mise au point* » au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, après avoir reçu le premier rapport du nouveau rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans ce pays. En réponse aux préoccupations de ce dernier concernant les conditions de détention, les autorités du Myanmar ont déclaré : « *Les détenus sont régulièrement examinés par les médecins des prisons, et lorsque l'un d'entre eux a besoin de soins spécialisés, l'administration pénitentiaire prend les dispositions nécessaires pour qu'il puisse consulter les médecins spécialistes.* »

Cependant, la situation déplorable d'U Win Tin démontre que ces affirmations sont fausses. Amnesty International a récemment relevé d'autres cas dans lesquels les autorités pénitentiaires ont refusé de fournir des médicaments ou un traitement médical à des prisonniers politiques. Le Comité international de la Croix Rouge (CICR) n'a pas pu visiter les prisons du Myanmar depuis la fin de l'année 2005.

Aux termes du droit international, les autorités de ce pays sont tenues de garantir un niveau décent de logement, d'alimentation et de soins médicaux aux prisonniers et aux détenus. Elles ne respectent pas ces obligations, dans certains cas par négligence, dans d'autres de manière délibérée.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en birman, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à fournir sans délai à U Win Tin tous les soins médicaux dont il a besoin ;
- engagez-les à le remettre en liberté immédiatement et sans condition dès qu'il aura reçu le traitement dont il a besoin de toute urgence ;
- demandez-leur instamment de prendre les mesures nécessaires pour qu'il lui soit régulièrement permis, tant qu'il est détenu, de consulter l'avocat de son choix et d'être en contact avec sa famille ;
- priez-les de veiller à ce que tous les détenus soient traités avec humanité, que leurs droits humains soient pleinement respectés, et qu'aucun ne soit soumis, à quelque moment que ce soit, à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

APPELS À :

Président du Conseil national pour la paix et le développement :

Senior General Than Shwe

Chairman, State Peace and Development Council

c/o Ministry of Defence, Naypyitaw, Myanmar

Formule d'appel : *Dear General, / Monsieur,*

Ministre des Affaires étrangères :

Nyan Win

Minister of Foreign Affairs

Ministry of Foreign Affairs, Naypyitaw, Myanmar

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES aux représentants diplomatiques du Myanmar dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 15 AOÛT 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.